

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 1 (1928)
Heft: 3

Vereinsnachrichten: Nouvelles des Sociétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique

Projets tendant à favoriser la construction de logements à Lausanne.

Comme à Genève, se pose à Lausanne le problème du logement à bon marché pour familles nombreuses et nécessaires. La pénurie générale des logements ne sévit plus; même, la construction a été telle ces dernières années que l'on redoute beaucoup plus l'excès du nombre des logements disponibles, et les banques s'efforcent de donner des conseils de prudence aux constructeurs, particuliers et entrepreneurs à l'optimisme excessif.

Mais le prix de ces logements, en particulier des logements nouveaux, est naturellement hors de la portée de quantités de bourses modestes. Les loyers ne sont pas arrivés, il est vrai, à la hauteur que connaissent Zurich, Berne ou Bâle, mais ils n'en sont pas moins la cause de cruels soucis pour les pères de famille qui, tout en travaillant sans défaillance l'année entière, ne peuvent cependant dépasser le gain annuel de fr. 5.000.—. C'est ce déséquilibre entre le gain possible et le coût du logement qui impose à la Commune le devoir de s'intéresser encore, dans une certaine mesure, au problème du logement urbain.

Comme on peut le supposer, les partis politiques et leurs groupes de représentants au Conseil Communal n'ont pas attendu le moment présent pour s'intéresser à cette question. Le problème du logement économique pour familles nombreuses a été mentionné par les programmes électoraux de 1925, aussi bien du côté bourgeois que du côté socialiste. Le groupe socialiste au Conseil communal l'a rappelé à de très nombreuses occasions, et dernièrement, les deux groupes bourgeois sont simultanément intervenus au Conseil dans le même sens.

La solution de principe qui paraît devoir être adoptée comporte, non pas la construction et la gérance par la Commune elle-même, mais l'octroi de subventions à des groupements disposés à construire en faveur de catégories déterminées de locataires. Plusieurs propositions intéressantes ont été, ces derniers temps, déposées sur la table de la Municipalité, et il est probable que, prochainement, le Conseil Communal sera saisi de propositions positives. La société coopérative «La Maison Familiale», qui s'est constituée il y a quelques années pour faire construire, à Lausanne, un groupe de maisons familiales types (voir à ce sujet l'ouvrage de l'Union Suisse pour l'Amélioration du Logement), a lancé récemment, avec l'appui des églises, de «Pro Familia», de «Pro Juventute», et du «Service social», un appel pour la souscription des parts nécessaires à la reprise de son activité constructive. «La Maison Familiale» veut, avec l'aide de la Commune, construire un certain nombre de maisonnettes comprenant chacune un logement, et destinées à des familles d'au moins six personnes, ne jouissant pas d'un gain global supérieur à fr. 3.600.— par année. Ces maisonnettes seront louées pour le prix de fr. 60.— par mois. Ces constructions seront groupées en une petite cité qui, quand elle sera complète, abritera plus de 50 ménages. Pour le moment, et en première période, on envisage la construction de 15 à 20 de ces maisons familiales.

La société de la «Maison Ouvrière» fait aussi des propositions intéressantes à la Municipalité. Cette société de bienfaisance, qui a commencé son activité déjà avant la guerre, et qui possède et gère des maisons à Bellevaux- et à Ouchy (ces dernières construites en 1919—1920) est désireuse d'affecter son capital disponible à une entreprise nouvelle, bénéficiant de l'appui de la Commune. Elle vient de présenter une demande de subvention et d'octroi de terrain et se propose de bâtir à la Borde des immeubles de plusieurs petits appartements de deux et trois pièces.

De son côté, la Société Coopérative d'Habitation, dont l'activité est bien connue de nos lecteurs, et qui, depuis la guerre, a mis sur le marché lausannois du logement pas bien loin de 200 appartements et maisons familiales (groupes de Prélaz, de l'avenue de la Harpe, de Cour et de Villard), propose aussi ses services et son expérience. Les logements qu'elle a fait construire pour ses sociétaires sont d'un prix fatalement trop élevé pour des manoeuvres et des petits employés chargés de famille. Ceux-ci, du reste, ne peuvent distraire de leurs très maigres ressources de quoi payer les parts qui don-

nent droit à un logement de la Coopérative. La Coopérative d'Habitation propose à la Commune de la charger, moyennant subvention et prêt hypothécaire en second rang, à conditions tout-à-fait spéciales, de construire des maisons de plusieurs appartements de deux et trois chambres, maisons qu'elle gèrerait elle-même sous le contrôle de la Municipalité.

Telles sont, à notre connaissance, les propositions principales que la Municipalité examine présentement. Ce qui caractérise, d'une manière générale, ces propositions, c'est tout d'abord qu'elles émanent toutes de groupements d'utilité publique, qui limitent statutairement à un maximum de 4% l'intérêt pouvant être servi aux parts de capital. Il n'y a donc pas à craindre que ces groupements se livrent à des spéculations éventuellement fructueuses pour eux-mêmes, au détriment de la Commune qui les subventionne. En outre, les trois entreprises sont d'accord de limiter à certaines catégories déterminées de bénéficiaires le droit au logement dans ces constructions subventionnées.

L'avenir dira quelle est l'ampleur de l'effort qui peut être réalisé sous cette forme. S'il est suffisant pour satisfaire aux demandes justifiées, il est peu probable que la Commune, comme telle, entreprenne à son compte. A. F.

Congrès International du Logement à Munich.

L'association communale pour le logement tiendra sa 10e assemblée générale du 23 au 25 mai à Munich. Des experts renommés de l'étranger ont été invités à donner un aperçu sur la situation des logements dans leur pays. Une des premières questions figurant à l'ordre du jour est celle de savoir comment est financée, dans les pays en dehors de l'Allemagne, la construction des nouveaux logements. L'assemblée entendra en outre des exposés sur les mesures économiques prises à l'étranger dans le domaine du logement et leur état actuel. Ces exposés seront accompagnés de projections lumineuses et de films. Sur la liste des orateurs figurent des représentants d'Amérique, Angleterre, Autriche, Belgique, France, Hollande, Suède et Suisse. Notre pays sera représenté par le directeur des constructions de la ville de Zurich, le conseiller municipal, Dr. Kloeti. Le congrès est placé sous la présidence d'honneur des Congrès des villes allemandes.

Les personnes désirant se faire inviter peuvent adresser leur demande à l'association commerciale pour le logement: Stieberstrasse 7 à Munich.

Abonnement.

Nouvelles des Sociétés

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que l'Édition Neuland S. A. consent aimablement à envoyer aux membres des Sociétés coopératives d'habitation de la Suisse romande la revue de «L'Habitation» au prix réduit de fr. 3.50. (Réd.).

Société Coopérative d'Habitation, Lausanne.

Le rapport annuel de cette société vient de paraître. Il nous renseigne sur les travaux accomplis au cours de l'an 1927. A la suite d'une consultation des sociétaires au cours de laquelle une seule inscription avait été enregistrée pour une maison familiale, il fut décidé de construire deux bâtiments à plusieurs appartements, l'un comportant quatre appartements de 3 pièces et quatre appartements de 4 pièces, l'autre huit appartements de 3 chambres. Le chauffage central par appartement a été installé partout; les surfaces des chambres ont été augmentées. De ce fait le prix de location sera plus élevé que dans les autres groupes, tout en restant de 150 à 200 francs au dessous de celui des logements de même confort bâtis par l'industrie privée.

Le nombre des sociétaires s'élève actuellement à 1041, celui des parts souscrites à 1711. Il y a eu 22 mutations parmi les locataires dont 15 concernent le groupe de Cour, 4 Ouchy et 3 Prélaz. Le chiffre de Cour qui paraît particulièrement élevé, s'explique par le fait que cinq locataires, chauffeurs C. F. F., ont été déplacés par suite de la mise en vigueur du système de conduit des locomotives électriques par un seul homme.

La Situation financière de la Société est excellente. L'exercice 1927 boucle avec un bénéfice de fr. 50.495.— après versement d'un dividende de 4 % aux parts sociales. Les fonds de réserve produisent plus de 4000 francs d'intérêt. Le capital social s'élève à fr. 474.492.25 en augmentation de fr. 25.509.10 sur 1926.

Le nombre total des logements actuellement occupés est de 175. La Société a soumis à la Municipalité un projet de maisons ouvrières ne nécessitant pas de capital social et prévoyant certaines facilités accordées par la commune: cession gratuite du terrain, subvention à fonds perdus et prêt en deuxième rang à taux réduit. Il s'agit de réaliser enfin la construction des logements ouvriers à prix très modérés, mais qui ne sera attribué qu'à des locataires dont le gain sera contrôlé minutieusement, ce qui évitera des abus. Un organisme spécial devra être constitué dans la gérance de ces logements, au cas où la Municipalité en confierait la construction à la Société.

Les architectes de la coopérative: MM. Gilliard et Godet ont contribué, avec tous les membres du Comité, à la prospérité de la Société.

Bibliographie

The Home maker and her job (La ménagère et sa tâche) par Lilian M. Gilbreth, Dappleton & Cie., New York et Londres 1927.

Un ouvrage qui s'inspire des méthodes d'organisation scientifique du travail en usage dans l'industrie américaine pour en étudier l'application au travail ménager. C'est l'ouvrage anglais le plus connu sur ce sujet de l'économie ménagère encore trop peu étudiée dans nos pays latins.

Notre Enquête

Que doit être une cuisine?

Jusqu'à ces dernières années la question de savoir comment devait être disposée une cuisine ne se posait pas. Dans la plupart des ménages, on tenait à posséder une grande cuisine, qui servait en même temps de chambre commune et où la famille prenait ses repas. Aujourd'hui l'on se fait dans certains milieux, une conception différente de la cuisine. On veut en faire une sorte de laboratoire servant uniquement à la préparation des aliments, ce qui permet d'en réduire considérablement la surface.

La cuisine-laboratoire peut être ou bien complètement séparée de la chambre commune, ou bien constituer une sorte d'annexe de cette pièce.

Les avis étant très partagés quant à la façon de concevoir la cuisine dans les logements modernes, nous nous proposons d'ouvrir nos colonnes à ceux de nos lecteurs qui voudront bien nous faire part de leurs opinions sur cette question très actuelle.

Nous demanderons également à quelques uns de nos collaborateurs d'exposer les expériences qu'ils ont faites à ce sujet.

Union Suisse pour l'Amélioration du Logement

SECTION ROMANDE

Publications.

Normes pour la construction: menuiserie, fermente et taille, portes et fenêtres
7 planches sur papier blanc fr. 1.65
7 planches sur papier calque fr. 2.—
(établies par la Commission romande de normalisation).

Propositions concernant la réglementation de l'extension des villes et la police des constructions au point de vue de l'habitation (établies par la Commission romande de normalisation) fr. 0.20

Etude expérimentale de la transmission de la chaleur par quelques matériaux de construction par A. Dumas, ingénieur, professeur à l'Université de Lausanne. (une brochure de 24 pages, 8 clichés, 3 graphiques) fr. 1.50
(pour les membres de la Section romande fr. 1.20).

Vient de paraître: en vente au Secrétariat de la Section romande U. S. A. L.

«Kleinhäuser» - Petites habitations familiales.

Maisons-types construites sur l'initiative de l'Union suisse pour l'amélioration du Logement. Texte allemand et français, 125 pages, avec illustrations: plans, coupes et façades de maisons exécutées.

Edité sous la direction de H. Eberlé, architecte, Neuland Verlag S. A., Zurich. broché fr. 3.50
(pour les membres de la Section romande fr. 3.—).

S'adresser au Secrétariat de la Section romande de l'Union suisse pour l'Amélioration du Logement
Rue du Lion d'Or 2, Lausanne

Pour les envois par la poste, port en sus. Conditions spéciales pour commandes de plus de 20 exemplaires.



BULLETIN D'ABONNEMENT

Le soussigné, membre de la Société coopérative d'Habitation désire s'abonner au journal de l'Habitation 1928 au prix de frs. 3.50

Nom Prénom

Profession

Adresse

..... le

Signature:

A envoyer avec affranchissement de 5 cts. à l'Administration de l'HABITATION, Baekerstrasse 38, Zurich 4.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Le soussigné déclare s'abonner pour un an au prix de frs. 6.— à la Revue

L'HABITATION

Organe de l'Union suisse pour l'amélioration du logement

Nom:

Adresse exacte:

Signature et date:

..... le 128